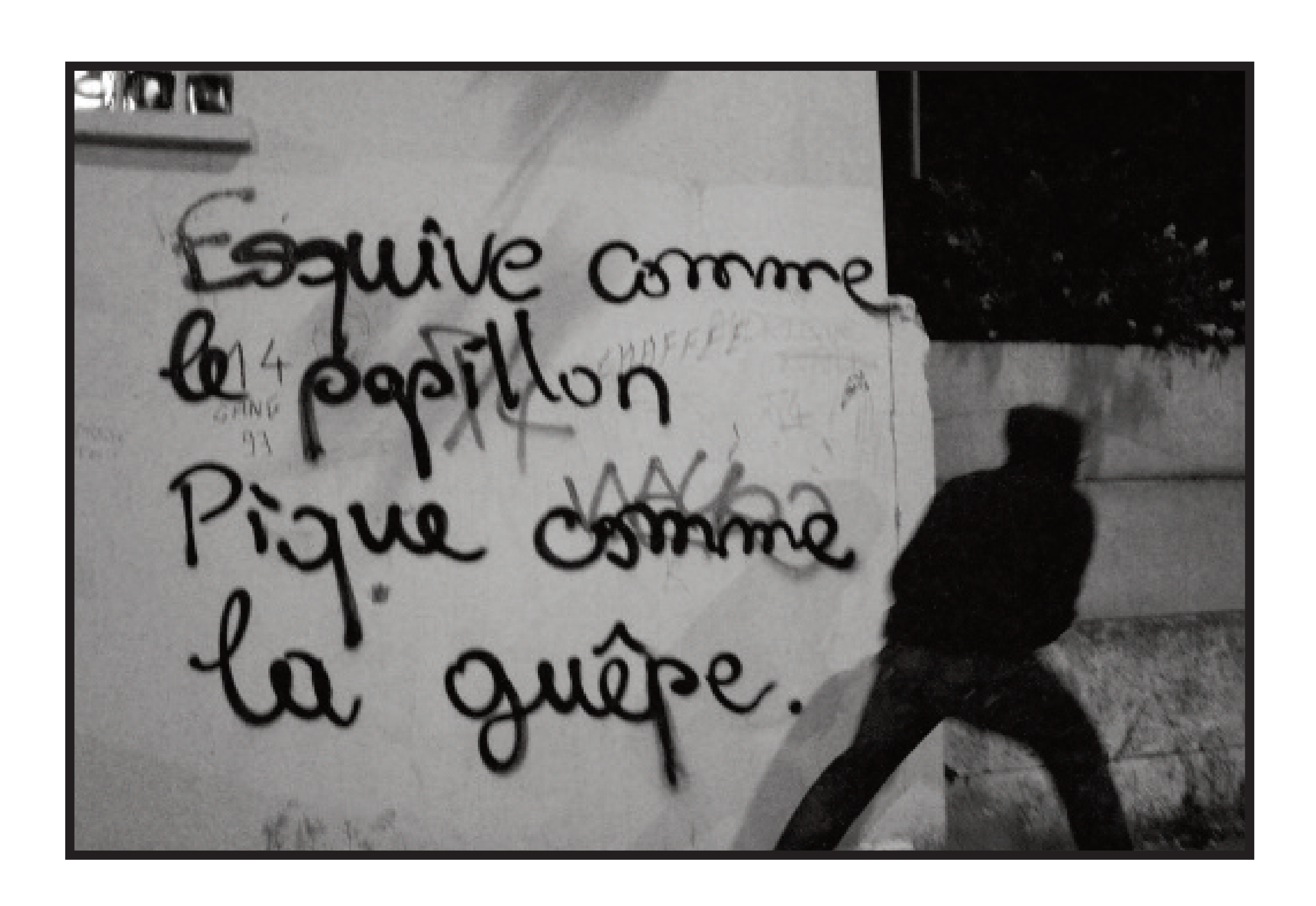


QUOTIDIEN DU CAMP NO BORDER DE CALAIS - N°3 - VENDREDI 26 JUIN 2009



PIERRE PAR PIERRE, MUR PAR MUR, DÉTRUISONS LES CENTRES DE RÉTENTION !

Agenda / 26-29 juin



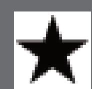
Ateliers...

¤ Samedi 27 juin : 10h grande manif de Calais à Coquelles - départ devant le phare de Calais

¤ Dimanche 28 juin : 12h00-18h00 : Journée à propos de la costruction de notre réseau

- Un bref historique de No Border
- Promotion du message No Border et ce qui fonctionne
- Au-delà du contrôle des migrations : élargissement de la plate-forme sans frontières
- Comment pouvons-nous soutenir les autres au delà des forntières, exemples ?
- Propositions : contre-journée d'action nationale automne hiver 2009 / Journée d'action no border : BLOC à la CoP15 ? / et un camp No Border en 2010 ?

¤ Lundi 29 juin / Monday 29th June : démontage du camp



Cinéma...

¤ Samedi 20h : CARTE BLANCHE AUX FILMS REALISES PENDANT LA SEMAINE ET POUR D'AUTRES PROPOSITIONS. A 21h : surprise !!

¤ Dimanche : 15h : "Si no dejan by Ana Torres" , 2005 , 110 mins. Documentary about the situation of illegalized migrants living in Barcelona.

Calais zone de non-droit

Les provocations policières se multiplient. Mercredi : nous apprenons qu'un squat (1) de migrants est attaqué par la police. Nous nous précipitons en ville pour soutenir nos camarades et ne pas laisser faire ces désormais banales « descentes » de la police à l'ombre des regards. Le droit de ne pas dormir sous un pont n'est semble t-il pas dans les priorité des « forces de l'ordre ».

En chemin : la routine ; contrôle d'identité, fouille au corps puis demande d'ouvrir notre véhicule. Devant notre refus et notre exigence de voir les autorisations (la voiture est un lieu privé), les flics prétendent avoir tous les droits. Mais alors qu'ils nous promettent que « ça prendrait une autre tournure si nous n'ouvrions pas la voiture de nous-mêmes », ils nous présente... une autorisation préfectorale de perquisition ! Les terroristes n'étant pas ceux que l'on croit, nous sommes repartis après une bonne heure d'humiliations. Il semble que la liberté de circulation ne soit pas garantie à Calais.

D'autres camarades, venus en soutien, n'auront pas autant de chance : deux sont encore en garde à vue pour la nuit. Motif : détention de boules de pétanques et machette (faut bien couper du bois). A Calais, faire un tour en bagnole peut vous amener à voir votre caisse retournée.

500 m plus loin, septs camarades qui collent des affiches sur des panneaux légaux sont immobilisés pendant un bon bout de temps par les flics devant les passants médusés.

Décidés à retrouver le calme de notre camp, nous croisons en route des personnes allant chercher le journal à l'imprimerie... Arrêté par les flics pour un contrôle, on leur a signifié que le centre ville leur était interdit ! Sachant que cette interdiction n'avait rien de légale, les camarades ont demandé aux flics de justifier une telle décision. Après une vingtaine de minutes passées au téléphone, pleins de bonnes volonté, les bleus étaient désolés d'apprendre que personne ne savait d'où venait cet ordre. Les flics eux-mêmes se sont plaint de ce dispositif absurde, mettant la pression sur tout le monde. Les vélos sont finalement passés par les petites rues non surveillées.

Troisième journée. Une petite manifestation est prévue dans le centre-ville, histoire de distribuer tracts et journaux. Il faut partir du camp une à deux heures avant, en prévison des 2, 3 ou 4 contrôles et fouilles au corps que les gens du camps subissent à chaque sortie. 16h, la banderolle est déployée sur le boulevard Lafayette. En 30 secondes, charge des CRS, de la BAC, bouclage du boulevard par une horde de flics, une vingtaine d'arrestations, l'hélicoptère en prime. Des passants râlent, deux voyous de la BAC se tapent dans la main le sourire méchant, l'un disant : « *allez, c'est partit, ça commence* ! ».

Au final, après plusieurs heures au poste, ils sont relâchés, mais deux sont accusés d'insubordination par les flics. Le procureur va-t-il légitimer cette mascarade ?

1: Logement qui laissé à l'abandon, est à nouveau habité sans autorisation.

Dernière minute : Lors des arrestations, toutes les photos et bandes vidéos ont été confisqueés. C'est illégal. Les flics s'en tapent le cul, comme d'habitude.



Témoignage d'un contrôle d'identité

C'est Lundi soir et tu fais du vélo dans un quartier tranquille de Calais. Une voiture avec quatre mecs dedans te mattent. Tu accélères à mesure qu'ils ralentissent. Tu flippes. Ils ouvrent la portière juste devant toi, sautent de la voiture et te jettent de ton vélo. Blousons en cuir, crânes rasés– qu'est que c'est ? des nazis ? des voleurs ? Ils arrachent ton sac et l'ouvrent ; te plaquent le visage contre le capot bouillant de la voiture.

- *"Police !"*
- *"Je vous crois pas"*
- *"Police ! Vos papiers !"*
- *"Montrez-moi les vôtre"*

Ils se marrent et te tordent un peu plus fort le bras. T'arrives plus à respirer.

- *"Vous devez me donner votre numéro de matricule !"*
- *"007"*

Ils balancent tes affaires par terre. Ils te traitent de débile et de cons. Ils se font chier. T'as mal et tu acceptes de leur montrer ton passeport. Ils prennent ton nom et toi leur numéro de plaque. Et ils se cassent.

Action de Lesquin : 24h de taule en plus

Suite au blocage du centre de rétention administratif pour les migrants de Lesquin (le 24/06) 26 personnes ont été arrêtées et placées en garde à vue. Quinze ont été libérés après 24 heures avec un rappel à la loi pour organisation d'une manifestation sans déclaration préalable, et onze sont encore en rétention au commissariat central de Lille. Aucune dégradation ne leur est reprochée mais leur garde à vue a été prolongée de 24 heures ce matin pour des raisons qui nous restent inconnues, sauf qu'une majorité d'entre eux refuse de déposer leurs empreintes digitales. Les avocats de l'équipe juridique ne parviennent pas à avoir de nouvelles. D'après les témoignages des personnes libérées, les conditions de détention ne sont pas respectées (pas d'eau ni de boissons, aucune nourriture pendant 24 heures pour les nombreux végétariens, refus d'accès à un médecin, obligés de dormir sur le sol nu sans couverture, provocations...)

Communiqué lu sur : indymedia.org (lille)

Le marché de l'expulsion

Le capitalisme et la morale ça fait deux. On s'en était déjà rendu compte. Vendre des missiles nucléaires, des kalachnikofs, des glaces à la vanille ou des chaussettes, peu importe. C'est la recherche de profit qui fait office de boussole. Alors pourquoi pas l'organisation et la gestion de la repression contre les étrangers ? En la matière, l'Etat français paye bien, et plutôt que de renflouer les comptes de la sécu, il offre des millions aux sociétés privées pour faire le sale travail à sa place (entre amis, on s'arrange). Le marché est juteux : construction et approvisionnement des centres de rétention, hébergements et transports lors des expulsions, etc. On a dressé une petite liste* de ces collabos, ou serviteurs de l'État... À chacun son point de vue.

Transport des sans-papiers lors des expulsions

SNCF, Air France, Comanav et Comarit (déportation par ferrys à partir de Sète), Nedroma (cars qui transportent les retenus de Palaiseau), Carlson Wagonlit Travels (gestion des billets avion/train des déportés et de l'escorte), etc.

Constructeurs de prison pour étrangers

Eiffage, Bouygues, Score SVBM (extension/reconstruction de Vincennes en 2006 et 2007) Bolloré (reconstruction de Vincennes pour 2009), et tous leurs sous-traitants...



Hôtels prisons

Plusieurs hôtels du groupe Accor servent de Zone d'attente (Ibis à Paris Orly, Sofitel à Lyon St Exupéry et en Polynésie), mais aussi Holiday Inn (Calais) et Balladins (Bordeaux Mérignac), ou encore les hotels Campanile du groupe Envergure.

Principaux fournisseurs

Il s'agit là des repas, de la literie et de la blanchisserie pour les centres de rétention : Exprimm (ETDE, Bouygues), Gepsa (Cofely, Suez-GDF), Avenance (Elior), Eurest et Scolarest (Compass Group), etc.

Financiers

La Société Générale gère une carte bleue pour ses clients, où 5 cents sont reversés à l'Ordre de Malte ou à la Croix-Rouge lors de chaque paiement, collabo notoires des politiques repressives.

Et la palme revient... à la Croix Rouge!

Multinationale de l'humanitaire au service des puissants, l'organisation gère directement des centres de rétention en Europe, notamment en Espagne et en Italie (des vrais centres de rétention, avec leurs gardiens, leurs cellules d'isolement, leurs passages à tabac, leurs abus, et tout et tout). À Roissy, la Croix-Rouge cogère avec la police la zone d'attente pour sans-papiers qui débarquent à l'aéroport, servant du même coup de caution aux méthodes de la police des frontières lors des expulsions forcées par avion (menottes, coups, bâillon, drogues).

** Renseignements pris dans la brochure « La loterie des camps », parue en 2009 et disponible sur infokiosque.net, ainsi que sur le site http://pajol.eu.org/*

Sur la frontière...

Quand on leur demande de faire un témoignage sur leur vie, la réponse reccurente de nos amis Kurdes et Iraniens est toujours la même: « Nous voulons être libres, nous voulons être libres. »

Assis par terre, pour décrire leur situation aujourd'hui, ils nous disent : « Nous aimerions vraiment que vous puissiez voir les conditions dans lesquelles nous sommes contraints de vivre: nos tentes, le manque de toilettes, les queues pour obtenir de la nourriture. Parfois nous n'avons même pas accès à l'eau pour boire. Quand la police nous trouve, elle vide nous bouteilles dans le caniveau, et nous devons recommencer à en chercher.

« Pour avoir de la nourriture au centre de distribution, nous devons marcher 40 minutes pour y arriver, et 40 minutes à nouveau pour retourner à la « jungle » (notre camp). Pendant tout ce temps nous avons réellement peur que la police nous attrape. Ce qui arrive souvent: ils nous attrapent et nous gardent souvent 24 heures. Quand nous sommes relâchés, ils nous regardent nous en aller, et dix minutes plus tard, les mêmes policiers nous arrêtent à nouveau et nous retiennent à nouveau 24 heures. Ils essayent de nous fatiguer, de nous décourager pour que nous laissions tomber.

« Quand ils nous mettent en garde à vue, les policiers nous traitent sans aucune considération. Parfois ils nous bousculent, ils ne nous laissent pas aller aux toilettes quand nous en avons besoin. Ils ne nous donnent pas assez à manger – même lorsqu'il y a des enfants, ils ne donnent pas assez de nourriture pour eux.

« Quand il pleut et que le vent souffle fort, alors nous vous demandons: « où pouvons-nous dormir? » Le sol est trempé, il n'y a aucun endroit chaud et sec où nous puissions aller. Si nous dégottons quelques couvertures, la police les retrouve rapidement et les jettent aux ordures pour que nous ne puissions plus les utiliser. Alors nous nous retrouvons à nouveau sans rien. Nous avons peur qu'ils nous gazent, ça nous fait mal aux yeux. Cela se produit souvent, et après, nous nous demandons « pourquoi, pourquoi tout ça nous arrive à nous? ». Nous ne sommes pas des criminels. Nous sommes juste des personnes comme tout le monde. C'est juste que nous n'avons pas de maisons. Notre pays est dangereux. Nous avons dû fuir nos foyers, et voilà ce que nous trouvons.

« Si tu prends mes empreintes, tu peux voir que je suis quelqu'un d'honnête, quelqu'un de bien. Je n'ai rien fait de mal, je n'ai rien fait deont je puisse avoir honte. Alors pourquoi ne pas vouloir me donner un papier et arrêter de vérifier mes empreintes toutes les cinq minutes. Tu vois, je suis innocent et je n'ai pas besoin de me rendre encore et encore au commissariat (vous savez, la route pour retourner auprès de mes amis est longue, et je la connais bien la route). En Italie, quand ils t'arrêtent, ils font comme ça: ils prennent ton empreinte digitale, vérifient que tu ne poses pas de problème, puis ils te donnent un document qui peut être valable jusque six mois. Ensuite à chaque fois que tu te fais arrêter, la police est rassurée parce qu'elle voit que tu es déjà connu des services. Les autorités italiennes nous connaissent bien (*).

« Enfin, on nous demande « pourquoi voulez-vous aller en Grande-Bretagne? » C'est parce qu'une fois que tu es là-bas, s'ils t'autorisent à rester, alors nous serons réellement en liberté. Ce n'est pas le cas dans de nombreux pays européens où nos déplacements seraient restreints, même si nous obtenions le statut de réfugié. Nous comprenons et nous respectons cela. On dit aussi que les Anglais ont du respect pour toute l'humanité, même pour les étrangers. Ils feront en sorte que nous ayons de quoi manger et nous abriter. Mais maintenant nous entendons dire que la situation est de plus en plus difficile là-bas, donc peut-être que ce n'est plus réellement le cas.

« Donc finalement pour répondre à ta question, à savoir qu'est-ce qu'on attend de vous: nous voulons un espace de LIBRE EXPRESSION. Nous voulons que vous écoutiez nos histoires, que vous écriviez sur nos conditions de vie pour que les gens sachent ce qu'il se passe ici. »

* Ceci est l'expérience personnelle de certains migrants durant leur séjour en Italie. Nous aimerions ajouter que beaucoup de migrants sont aussi maltraités. Le gouvernement italien de droite extrême change régulièrement les lois produisant de plus en plus de répression, notamment sur les migrants et les réfugiés. Pour en savoir plus, voir : http://meltingpot.org.

Petit retour nécessaire :

Les photos publiées dans nomade n°2 en page 2 sont la propriété de monsieur François Legeait. On ne savait pas, nous ne l'avons pas prévenu de ce coup de pub (qui nous semble une aubaine tant l'évènement est médiatisé et le jounral lu à Calais). Il n'est pas content du tout. Comme beaucoup de choses aujourd'hui, les photos s'achètent, elles ne sont pas libres. Nous sommes sincèrement désolé pour lui ; et par ces mots évitons un procès désagréable et inutile.

Bref historique de la rétention…

Aujourd'hui en France, et un peu partout en Europe, les étrangers peuvent être enfermés sans décision du pouvoir judiciaire. Ainsi, une autorité administrative peut priver de libertés des hommes, des femmes, et même des enfants sans qu'un jugement ne soit rendu. C'est ce que l'on nomme la rétention administrative...

Cet instrument de répression s'est imposé comme un incontournable dans les politiques actuelles de chasse aux sans-papiers. Pourtant, même si la rétention s'est inscrite depuis les années 1980 comme une mesure normale concernant l'expulsion des sans-papiers, elle constitue une exception au regard du droit français. Avant cette « normalisation », obtenue par un travail idéologique, la rétention des étrangers avait fait l'objet, dans les années 1970, de dénonciations unanimes des militants pour les droits de l'Homme et des partis de gauche.

Depuis, tous les partis qui se sont succédé au pouvoir, qu'ils soient de droite ou de gauche, ont renforcé ce droit d'exception, notamment en allongeant la durée possible de rétention. Et les associations humanitaires ou de défenses des droits de l'Homme en sont souvent réduites à axer leur critiques sur les conditions de vie ou l'accès au droit à l'intérieur des centres de rétention. De plus en plus rares sont les voix, et de plus en plus faible est leur échos dans l'opinion publique, dénonçant la rétention en tant que système, sur le simple argument que personne ne peut être enfermé sans jugement. Ou sur l'argument, encore plus évident, qu'un être humain ne peut pas être considéré comme un indésirable et ne peut pas voir ses droits niés seulement du fait de son lieu de naissance, du seul fait d'être un étranger.

Du scandale d'Arenc aux centres de rétention

En avril 1975, des journalistes et des avocats vont être parmi les premiers à dénoncer la « prison illégale » mise en place par la police dans un hangar de la gare maritime d'Arenc, à Marseille. Dans ce hangar, depuis 1964, des étrangers étaient enfermés, en vue d'être expulsés. Cette première dénonciation publique de cette « prison de police » se basait principalement sur le droit. A la libération, en 1945, les législateurs sont revenus sur la loi de 1938 qui autorisait l'internement des étrangers en vue de leur expulsion. A Arenc, les étrangers étaient donc enfermés en toute illégalité, sur simple décision administrative de la police, sans que soit connu les raisons de leur incarcération ni qu'une autorité judiciaire ait statué sur cet enfermement. Le gouvernement tenta ensuite de légiférer afin de rendre légal cette forme d'internement. Ces tentatives aboutirent à la loi Peyrefitte de 1981 dite « Sécurité et Liberté », qui légalisera et organisera la rétention administrative. A l'époque, la durée maximale pendant laquelle une personne est retenue est fixée à 7 jours. Cette loi ne prévoyant pas la construction de locaux ou de centres de rétention destinés aux étrangers, les sans-papiers continuèrent à être enfermés dans des locaux administratifs non pas prévus à cet effet jusqu'en 1984. Le parti socialiste avait participé à la dénonciation d'Arenc en 1974, par la voix de ses responsables mais également par le biais de ses militants investis dans des associations d'aide aux étrangers. Pourtant, loin de revenir sur la loi Peyrefitte, le gouvernement de Mitterrand décidera la création de centres dits « de rétention » dans les principales villes du pays. L'armature générale de la rétention sera ainsi plantée. Les gouvernements qui se succéderont de 1993 à 1998 vont, à chaque changement législatif, renforcer un peu plus ce cadre, en augmentant la durée maximale de rétention, la faisant passer de 7 à 10 jours, puis à 12 jours. En 2003, la loi dite « Sarkozy » du 26 novembre porte la durée maximale de rétention à 32 jours. Dans le même temps, la politique du chiffre s'affirme avec des taux de reconduite toujours plus élevé à atteindre (de 15 000 en 2004 à 25 000 en 2008). Pour ce faire, le nombre de place en centre de rétention est augmenté, passant de 786 places en 2002 à 1443 aujourd'hui répartis dans 24 CRA (centre de rétention administrative). Et la volonté affichée du gouvernement est de continuer la construction de camps. A ces centres de rétention doivent être ajoutés les locaux de rétention. Ce sont des locaux qui peuvent être implantés partout par simple décision préfectorale et qui sont sensés « accueillir » les étrangers en situation irrégulière avant leur passage devant le Juge des libertés et détention (JLD). On est donc passé en 30 ans d'une prison illégale soulevant l'indignation du grand public et des défenseurs des droits de l'Homme, à une France des camps, où un traitement exceptionnel, un droit d'exception est appliqué à une catégorie de population particulière, les étrangers.

Aller au-delà d'une dénonciation des conditions de vie dans les camps, et remettre en cause le racisme institutionnel sur lequel repose l'enfermement des étrangers.

Retour sur le présent

Il n'y a pas une semaine sans que les rares observateurs autorisés dans les camps de rétention dénoncent des abus de l'administration (tabassages en règle, utilisation du taser, tortures psychologiques…). Il faut bien comprendre que loin d'être des abus, il s'agit d'un mode de gestion « normal » dans un système « anormal ». Ces dérapages sont constitutifs d'un système qui nie les droits élémentaires des personnes emprisonnées. Il n'est pas question ici de dédouaner les auteurs de ces bavures, mais de comprendre que ces bavures sont les effets directs du système camp (comme le fait Zimbardo sur les tortionnaires de la prison d'Abu Ghraib). Et loin de perdre de la vitesse, ce système camp est en pleine expansion. Aujourd'hui, l'Europe veut se doter d'une politique commune en ce qui concerne l'enfermement des étrangers. Ainsi, un projet de loi veut faire passer à 18 mois la durée de rétention dans les pays membres. Il faut ajouter à cette politique communautaire les camps déjà installés hors de l'Europe, en Libye ou au Maroc par exemple, qui sont financés par la communauté européenne ou des pays européens et qui sont chargés de retenir les étrangers voulant accéder au continent. Bien sûr, la question de respect des droits de l'homme dans ces camps n'est pas une priorité pour les Etats membres.

La force des gouvernements est de pouvoir rendre, en apparence du moins, acceptable des fonctionnements qui vont à l'encontre des valeurs qu'ils affirment défendre et qui sont inscrites dans des grands textes poussiéreux (Déclaration des droits de l'homme, Convention de Genève…). Ils nomment rétention l'enfermement des étrangers, alors qu'il s'agit d'une détention sans jugement. Ils appellent les camps de rétention des centres. Ils transforment les lois à leur convenance pour faire accepter des dispositions d'exception et discriminatoire à l'encontre des étrangers. Enfin, ils veulent nous faire croire qu'il existe une frontière symbolique entre les nationaux et les étrangers qui justifie le traitement inégalitaire de ces premiers. Cette base idéologique est la base du racisme et doit être combattue comme telle.

Il faut donc aller au-delà d'une dénonciation des conditions de vie dans les camps ou de leur légalité juridique, et remettre en cause le racisme institutionnel sur lequel repose l'enfermement des étrangers. Il faut également combattre un des effets de cet enfermement, qui est la coupure avec le monde extérieur, en faisant connaitre la situation de ces prisonniers « hors du droit ». Les cris et les révoltes des étrangers en rétention existent, même s'ils peinent à dépasser les murs de ces prisons.

Puisque personne n'est illégal et pour que la liberté de circulation et d'installation puisse s'appliquer à toutes et tous, faisons tomber les murs des centres de rétentions, et ceux dans nos têtes.

Brochure du COLLECTIF DE SOUTIEN AUX DEMANDEURS D'ASILE ET AUX SANS PAPIERS (http://csdasp37.free.fr/).

NB : Nomade s'est autorisé quelques coupes dans le texte original.

De l'intégration à l'identité nationale : Xénophobie d'Etat

Ce qui suit est un article de sociologie de Jacques Lemière. Ce n'est pas fait pour être digeste. Par contre, grâce à quelques coupes soigneuses, voici en quelques mots la pente sémantique raciste sur laquelle se trouvent la plupart des partis politiques français, et bien sûr le gouvernement actuel. Petit retour sur l'intitulé du « ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement » qui a été instauré au printemps 2007 en France

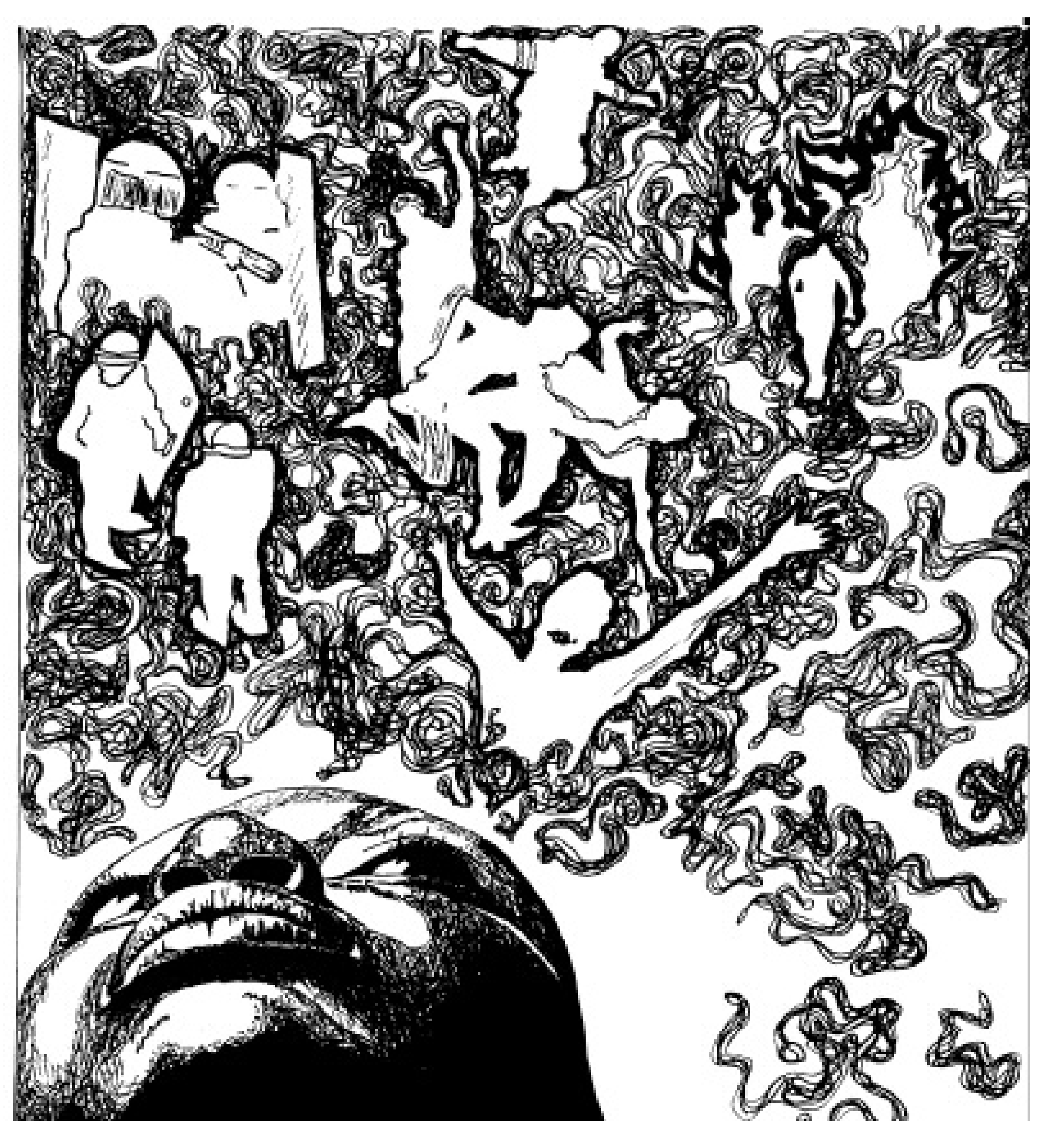
Dans l'intitulé du nouveau ministère, le terme « *immigration* » ne constitue plus la seule désignation de compétences ministérielles : il y a déjà bien longtemps que dans leurs usages sociaux en France, les mots « *immigré* » et « *immigration* » ont des effets de séparation et de proscription.

« *Immigré* » est désormais un mot sans relation au réel. On parle de jeunes « *immigrés* » pour désigner des jeunes qui sont nés en France, alors qu'ils sont pour la plupart français de nationalité. La formule « *jeunes issus de l'immigration* », sur le fond, ne règle rien. Le ministre de l'Intérieur cherchait ainsi, chez les jeunes émeutiers de novembre 2005, des « *immigrés* » à reconduire dans leur pays.

Par le mot « *immigré* », on ne désigne ni une nationalité, ni le fait d'être né à l'étranger et d'être venu s'établir en France. On désigne par ce mot des gens qu'on va symboliquement exclure d'un groupe auquel ils appartiennent pourtant : les gens qui vivent en France.

En France depuis les années 1980, l'immigration a été constituée comme « *problème* », sous le nom de « *problème de l'immigration* » – problème qui, comme tout problème, doit recevoir une solution.

L'ensemble des partis de gouvernement ont accepté de s'inscrire dans la thématique de l'immigration telle qu'elle a été portée en France, comme thématique d'extrême droite, par le Front national : un Premier ministre socialiste pouvait alors déclarer à la télévision que Le Pen « *pose les vrais problèmes* », même s'il « *n'y apporte pas les bonnes solutions* ». C'est l'utilisation partagée du terme d'« *immigration* », du Parti socialiste au Front national, qui a abouti à la situation du 21 avril 2002, puis à la victoire sarkozyste de 2007.



Intégration

La catégorie d' « *intégration* » s'est imposée en même temps que s'effaçaient les représentations en classes sociales (conflits de classe, alliances de classe, Etat de classe). L'usage politique de l'« intégration » a effacé l'être social des étrangers (« des gens qui travaillent et vivent ici ») au profit de la mise en visibilité de leur être culturel ou religieux.

Elle a toujours été présentée par les gouvernements et les partis comme le versant positif et ouvert de la gestion de l'immigration. Mais on voit se développer l'idée que les demandeurs d'asile devraient « se mettre en règle » pour vivre ici : non seulement sur la question des titres de séjour, mais aussi sur les normes culturelles et sociétales. On institue donc des règles applicables à des gens désignés comme non conformes à ces normes. En effet, les préfectures peuvent retirer leurs cartes de séjour à des gens de très longue date installés en France, sous des prétextes comme la menace à l'ordre public ou la vie en état de polygamie. Il y a quelques années, un maire d'une grande ville de la banlieue parisienne (Montreuil) a présenté comme « antirépublicaine » la prétention de vouloir vivre dans un foyer de travailleurs ; on peut citer aussi l'interdiction du port du voile/foulard à l'école.

Avec l'idée d'« intégration », on admet que l'État pourrait demander à la société de fonctionner à partir d'une « communauté » artificiellement constituée, et érigée en norme pour les autres. Poser qu'il y a « les Français », censés fixer la norme aux « autres », va renvoyer ces deux parties à ses caractéristiques propres, culturelles et identitaires ; et mener une opération qu'il faut bien qualifier d'opération de communautarisation (« *la communauté des Français* »), bien qu'elle s'abrite sous le nom de « république ».

Intégration et Identité nationale

Avec « intégration », on est donc déjà au bord de « identité nationale » : façon de parler, façon de se vêtir (interdiction du foulard islamique), façon d'élever ses enfants (les « contrats d'intégration » imposés aux familles étrangères)…

C'est ce qu'on peut repérer dans la loi Sarkozy CESEDA de juillet 2006, et qui est amplifié dans la loi Hortefeux d'octobre 2007. L'intégration y est « républicaine », le modèle (français) d'intégration y est « républicain », et le modèle d'intégration y est français. La loi Sarkozy de 2006 est pérsentée au Parlement sous le nom de « loi sur l'immigration et l'intégration ». Le 3 janvier 2006 Chirac disait qu'« *attacher la plus grande importance au renforcement de la lutte contre l'immigration clandestine* […], *notamment en matière de regroupement familial, est essentiel pour notre modèle d'intégration* ». Le critère d'« *intégration* » à l' « *identité nationale française* » devient une condition au séjour des étrangers.

La loi proclame, pour les nouveaux arrivants, le caractère obligatoire des « *contrats d'accueil et d'intégration* ». Des critères d'évaluation jugent l'« *intégration* » des étrangers qui demandent une carte de résident de 10 ans et « *subordonne* » le renouvellement de la carte de séjour « *à l'intégration républicaine de l'étranger dans la société française* ».

La loi Hortefeux de 2007 contrôle la pratique de la langue et la connaissance des « valeurs de la république » aux candidats au regroupement familial. Elle les soumet à la signature d'un « *contrat d'accueil et d'intégration par lequel « les candidats » s'obligent à suivre une formation sur les droits et les devoirs des parents en France* ».

Codéveloppement

Le quatrième terme de l'intitulé du ministère participe de « l'ouverture à gauche ». La campagne électorale présidentielle a renforcé un consensus, déjà très ancien, des candidats des partis de gouvernement sur le thème croisé de la « lutte contre l'immigration clandestine » et de la « politique de codéveloppement ». Mais elle fut aussi l'objet de la promotion par la candidate des Verts du transfert de la compétence « immigration » à un « ministère de la Coopération solidaire, du Commerce international et des Migrations ». Alors que, comme c'est le cas actuel de notre voisine l'Espagne, et comme ce fut encore le cas en France au début des années 1980, des États confient encore la question de l'immigration et du droit des étrangers au ministère en charge des affaires sociales, de la population et du travail, il y avait là une proposition risquée d'externalisation de la question des étrangers (notamment sans papiers).

Une telle externalisation est contradictoire avec la revendication d'intériorité à la France des sans papiers qui se mobilisent pour obtenir une carte de séjour, et de ceux qui les regardent avant tout comme des gens vivant ici et travaillant ici – et qui ne leur renvoient pas sans cesse leur identité de gens venus d'ailleurs. Elle a séduit le vainqueur de l'élection présidentielle au point d'en faire un domaine de compétence supplémentaire du nouveau ministère, qui la disputera donc au ministère des Affaires étrangères.

« Je siffle La Marseillaise et je te baise »

S'il y a « intégration », c'est pour mieux exclure. Or, nous sommes de plus en plus nombreux à emmerder la République, son drapeau, son hymne, son armée... Le débat est revenu sur la scène politicarde lorsque l'hymne français a été sifflé au moment d'un match de foot entre la Tunisie et la France en 2008. En 2001 déjà, la Marseillaise était interprétée par la fanfare de la Precture de police de Paris avant un match France-Algérie.En France c'est un délit puni de 7500 € d'amende et de six mois d'emprisonnement.

La Rumeur en procès

Le ministère de l'intérieur se pourvoit pour la 2ème fois en cassation contre le rappeur Hamé du groupe La Rumeur. Dans un texte intitulé « *Insécurité sous la plume d'un barbare* », il disait que « *Les rapports du ministère de l'intérieur ne feront jamais état des centaines de nos frères abattus par les forces de police sans qu'aucun des assassins n'ait été inquiété* ».

Rappel historique : le 17 octobre 1961, lors d'une marche des algériens contre les couvre-feux, des dizaines de manifestants sont massacrés. Les flics jettent les corps dans la Seine pour les dissimuler. Quelques jours plus tard, 11 000 personnes sont raflées dans les bidonvilles. Le 8 février 62, une manif de soutien aux indépendantistes algériens se termine en bain de sang. Neuf personnes qui tentaient de s'enfuir sont coincées dans le métro Charonne à Paris. Elles ont été tuées par les CRS. Le préfet de police de Paris de l'époque était Maurice Papon. Il n'a jamais été jugé pour ces faits. En 1998, il a été condamné mollement pour complicité de crimes contre l'humanité pour ses activités de collabos sous le régime de Vichy.

Leur révolte c'est l'exil

Portraits de migrants rencontrés à Calais

(Sujet disponible sur contrefaits.org)



Ali, 28 ans, Darfour.

Il avait élu domicile dans une voiture à l'abandon à proximité du squat des Africains. C'était son petit chez-lui. Il avait transformé le coffre arrière en lit, avec des couvertures, et les sièges avant étaient réservés aux discussions avec les amis. Un jour, lors d'une descente de CRS, ils l'ont trouvé là et ont défoncé la voiture avec un acharnement gratuit. Les vitres n'étaient plus qu'un monceau de débris. Alors Ali a rejoint d'autres amis qui s'abritaient dans une cabane faite de bâches en plastique.

L'exil fait partie de sa vie. En fait même, l'exil c'est sa vie. Comment faire autrement quand on vient de Darfour, et qu'on a envie de vivre. Ali m'explique que la guerre là-bas a débuté en 1989, bien avant qu'on en médiatise l'horreur. En 1993, il est blessé lors de l'attaque de son village et fuit vers Khartoum. Son oncle l'accepte chez lui mais il a trop de personnes à charge et ne prend pas soin de lui. Ali décide de quitter le Soudan en 2003. Il n'a pas de plan spécial, mais il regarde le Vieux Continent « Europe is a safety place ».

De bateaux en camions, Ali traverse l'Europe d'Est en Ouest : il passe un an en Turquie, deux ans en Grèce, un an en Italie… Comme les autres, Ali ne parvient pas à y vivre normalement et cherche ailleurs. L'Angleterre est sa prochaine tentative.

Depuis 1993, Ali n'a pas revu sa famille.

Ahmed, 28 ans, Somalie.

À Calais, on l'appelait Eddie Murphy. Pour son humour décapant et son Anglais parfait à l'accent américain. Ahmed était un personnage connu de la vie migrante calaisienne. Il savait rire de tout et distillait de la bonne humeur dans les méandres de l'angoisse ambiante. Mais son sourire, je n'ai pas pu le prendre une photo. Du moins, pas quand il posait pour mon travail. Comme s'il ne voulait montrer à la face du monde que sa face la plus noire, la plus intime, comme s'il voulait montrer ce qu'il avait au fond de ses tripes.

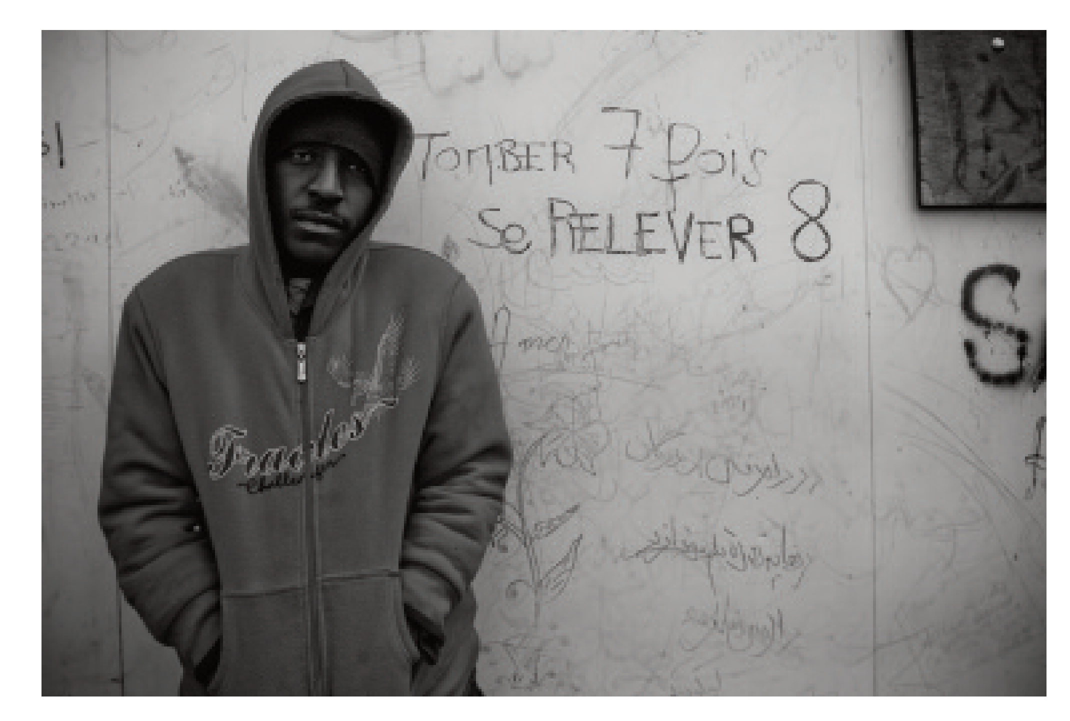
Derrière ce masque existait en effet un autre Ahmed, torturé par son passé. Un jour, je remarque une bague à son doigt et je lui demande s'il est marié. « Non », me dit-il, « cette bague appartient à ma mère. Elle est morte l'année dernière et c'est tout ce qu'il me reste d'elle ».

Ahmed vient de Somalie. Un pays dont la violence et la dangerosité dépassent l'entendement. Il est issu d'une famille de simples pêcheurs agriculteurs. Un matin de novembre 2007, son père est assassiné par des tribus islamistes. Un sort, m'explique Ahmed, réservé à ceux qui ne souhaitent pas suivre les règles de la charia dure imposée par des tribus qui règnent en maîtres sur des bouts de territoires somaliens. Sa mère subit le même sort l'après-midi. Lorsqu'il arrive, Ahmed la trouve agonisante, deux balles dans la poitrine. « Va-t-en de ce pays, lui dit-elle, sinon tu subiras le même sort. Et prends soin de tes petites sœurs ». Elle meurt dans ses bras.

Ahmed est pris de panique. Il s'enfuit à pied jusqu'à Djibouti et laisse ses deux petites sœurs, introuvables. L'angoisse de la mort est trop forte. Avec quatre autres somaliens en fuite, il se cache dans un conteneur situé sur un bateau en partance… « Peu importe où cela nous mènerait, il fallait fuir ». Quelques semaines plus tard, alors que les cinq migrants sont presque morts de soif, le conteneur s'ouvre sur Paris. Une nouvelle vie commence, mais le passé est encore présent…

Parfois à Calais, Ahmed sombrait dans un mutisme sombre, le regard vide. Il est hanté par le remord d'avoir abandonné ses petites sœurs. Où sont-elles ? Comment vont-elles ? Ahmed avait dans un portable de précieux numéros, notamment celui d'un homme qui aurait eu des infos sur elles. Mais au CRA de Rennes, les flics lui ont confisqué. Ahmed a pourtant essayé de leur expliquer l'importance qu'avait pour lui ce téléphone, mais rien n'y fit.

Retourner en Somalie pour les chercher ? Complètement impossible. Ahmed n'a plus le choix. « Deportation back to Somalia is death penalty ».





Salman, 15 ans, Kurdistan irakien.

Il dit qu'il a 15 ans. D'autres disent qu'il serait plus âgé, qu'il dit ça pour avoir les lois de protection des mineurs en sa faveur. Dans le fond, je crois que ça n'importe peu. Salman n'est toujours pas un adulte. De son visage émanent la simplicité et la fragilité d'un enfant.

Salman n'a plus qu'une jambe. Il n'a plus de parents. Comme il ne parle que le kurde irakien, la communication entre nous est difficile. D'autres migrants qui l'aide dans la jungle calaisienne me traduisent quelques uns de ses mots, et je devine par morceau son histoire, lourde, tragique. Un irakien de Bagdad me dit qu'il a perdu sa jambe et ses parents lors de bombardements de l'armée américaine à Kirkouk en 2003. Un jeune kurde me dit qu'il a perdu sa jambe dans un attentat terroriste à Kirkouk, et que ses parents ont été tués par une famille « ennemie » au Kurdistan. Les versions se mélangent dans un anglais sommaire. Mais tout ça n'importe peu. Salman est un enfant unijambiste, orphelin, originaire d'un pays en guerre, et qui a eu le cran de venir seul en Europe, sur ses deux béquilles. Cela n'est-il pas suffisant ?

Pas pour les flics de Calais, qui le harcèlent comme les autres, qui l'arrêtent comme les autres. Salman me montre ses mains : 2 jours après son arrivée à Calais, elles sont pleines de cloques, défoncées par des kilomètres de marche à béquilles. À plusieurs reprises, il s'est fait embarquer par les CRS, qui l'ont relâché à plusieurs kilomètres du centre de Calais. « Au Kurdistan, me dit-il, quand tu es handicapé, les policiers ne te touchent pas. Ici à Calais, les policiers n'en ont rien à foutre ».

Trois jours après son arrivée, je ne revois plus Salman. « Il a réussi à passer », me dit-on. Un miracle quand des migrants restent des mois sans réussir à passer. Apparemment, un coup de pouce, du fait de son infirmité. Aide des migrants, des passeurs ?

Les passeurs de la mer du Nord et les policiers kurdes seraient-ils plus humains, plus loyaux que les flics de Calais ? C'est pourtant ça, la réalité calaisienne…

Ici et ailleurs, liberté de circulation, fermeture des centres de rétention !



Banderolle dØployØe jeudi dans le centre ville de Calais assiØgØ par la flicaille

Centre de rétention d'Alphen aan den Rijn, Pays Bas

Le vendredi 19 juin une manifestation avait lieu devant cette prison pour étrangers, en solidarité avec les retenus et dans le cadre d'une journée de mobilisation contre la construction d'un nouveau centre de rétention à Rotterdam. Les retenus enfermés dans le centre ont également manifesté à l'intérieur, de concert avec ceux qui étaient dehors. Plusieurs d'entre eux ont refusé de réintégrer les cellules et beaucoup restaient aux fenêtres pour être en contact visuel avec les manifestants. Les gardes sont alors intervenus violemment, arrachant les gens des fenêtres et plaçant plusieurs retenus à l'isolement. Des contacts téléphoniques avec les manifestants ont permis aux prisonniers de faire connaître leur situation et leurs doléances à l'extérieur. Depuis une semaine, une lettre regroupant ces doléances et décrivant la prison avait été écrite collectivement par les retenus qui avaient tenté sans succès de la transmettre à l'extérieur.

Centre de rétention de Brook House, Grande Bretagne

Ce centre de rétention qui se trouve sur l'aéroport de Gatwick a été ouvert il y a peu. Dans la nuit du vendredi 12 juin, les retenus se sont révoltés. l'émeute n'a été maitrisée que vers 6h du matin par les gardes et la police anti émeute venue en renfort. Un grand nombre de cellules a été endommagé ainsi que l'aile du bureau de l'administration. Un grand feu fait notamment de matelas a été allumé dans la cour extérieure.

Centre de rétention de Yarl's Wood

Le 14 juin une grève de la faim a commencé dans la section spécialisée dans l'enfermement des familles et continuait toujours ce week end. En plus de cette grève, les prisonniers et prisonnières manifestent à l'intérieur du centre et occupent les couloirs. Dans la journée du 17 juin une de ces manifestations a été violemment réprimée par les gardiens de la société Serco qui gère la prison. Hommes, femmes et enfnats ont été gazés à l'intérieur des locaux. Les prisonniers et prisonnières ont fait parvenir une longue liste de doléances à l'extérieur. Parallèlement au mouvement se déroulant dans la section famille, une grève de la faim s'est déclenchée dans la section des femmes. Dehors, un rassemblement de soutien a été organisé devant les locaux de la société Serco qui emploie les matons de Yarl's Wood.

Centre de rétention de Bari, Italie

Le 15 juin, alors qu'un rassemblement de protestation avait lieu à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la taule, un groupe de retenus algériens a fait une tentative d'évasion collective en escaladant les toîts. Malheureusement les militaires ont réussi à les encercler et à les attraper. La nuit suivante, un autre groupe a tenté l'évasion mais n'a pas réussi non plus.

Centre de rétention de Bologne, Italie

Les 110 prisonniers se sont mis en grève de la faim après avoir trouvé des vers dans la nourriture qu'on leur sert.. Le samedi 20 janvier un rassemblement de solidarité a eu lieu devant le centre Dehors, un rassemblement de soutien a eu lieu le samedi 20 juin.

Centre de rétention de Vincennes, France

Le vendredi 19 juin, une manifestation a eu lieu. Un très important dispositif policier a maintenu les manifestants très éloignés du centre mais des retenus joints par téléphone ont dit qu'ils avaient pu entendre les slogans de solidarité des 150 particpants au rassemblement et qu'à l'intérieur ils avaient aussi manifesté au cri de "liberté !" De plus, une vigtaine de personnes arrivées en avance à la manif a pu approcher des grilles de la prison pour entrer en contact sonore avec les prisonniers. Cette manifestation a eu lieu alors qu'il y a 1 an une révolte a détruit le centre de rétention de Vincennes qui pouvait alors contenir 280 personnes. Depuis, il a été en partie reconstruit et environ 80 personnes y sont enfermées en permanence.

Liberté de circulation et d'installation partout pour tout le monde !

D'apres un article sur indymedia lille
http://lille.indymedia.org/article16773.html

Appel pour un camp No border à Lesvos en Grèce du 25 au 31 Août 2009

La répression n'a pas sa place sur notre bateau…

Pour des milliers de réfugiés et d'immigrés, Lesbos représente une des principales portes d'accès à l'Europe. Entassés dans des bateaux pneumatiques, ils essayent de franchir la frontière maritime turco-grecque. Certains n'y parviendront jamais. Au moins 1100 réfugiés et immigrés ont, ces vingt dernières années, perdu la vie dans la mer Egée.

Les moyens employés par la police portuaire grecque pour empêcher l'arrivée des réfugiés vont à l'encontre de leurs droits et mettent leurs vies en danger. Leurs opérations sont soutenues par FRONTEX. C'est à Lesbos, en juillet 2008, qu'est intervenu le premier bateau envoyé dans le cadre de FRONTEX. Récemment, des officiers de FRONTEX ont procédé à des interrogatoires/auditions de réfugiés et immigrés retenus dans la prison de Pagani à Lesbos.

A Pagani, située à 2 km de Mitilini capitale de l'île, se trouve le camp « d'accueil » où sont amenés tous les réfugiés et migrants, sitôt arrivés à Lesbos. Là, ils sont enfermés durant des semaines, voire des mois entiers. Dans cette prison, les droits de la personne sont foulés aux pieds. Le bâtiment, qui n'a pas été conçu pour le séjour des personnes, manque du plus strict nécessaire. Ils n'y sont pas autorisés à communiquer avec le monde extérieur, ni à s'informer sur leurs droits. Ils n'ont même pas le droit à la promenade.

Une fois enregistrés dans le système EURODAC, ils sont libérés, munis d'un avis d'expulsion avec l'ordre de quitter le pays dans un délai d'un mois. Certains d'entre eux déposent une demande d'asile, se perdent dans le dédale des procédures bureaucratiques, livrés à la violence d'Etat (deux morts dans les locaux du service des étrangers d'Athènes, ces derniers mois), pour qu'au final seulement 0,6% des demandes soient acceptées.

Ceux qui essayent de poursuivre leur voyage vers le reste de l'Europe, la plupart via l'Italie, s'entassent dans les ports de l'ouest de la Grèce, comme celui de Patras. Ici, la répression exercée par la police portuaire est aussi fréquente que la mort, au cours du voyage, de réfugiés cachés dans les camions semi-remorques. Ceux qui parviendront à progresser dans leur périple, seront plus tard, grâce à la Convention Dublin II, reconduits en Grèce.

Des accords de Schengen à ceux de Dublin, du « Pacte sur l'immigration» de l'UE à la « directive de la honte », de FRONTEX à l'OIM, depuis les camps d'enfermement, expulsions et méthodes de refoulement aux frontières jusqu'aux pressions exercées dans les métropoles, l'Europe montre qu'elle considère le phénomène de migration comme un problème qu'il faut régler par le contrôle des frontières et la répression.

Nous vous invitons à venir à Lesbos du 25 au 31 août 2009, là où le système de contrôle des frontières européennes est flagrant, pour que nous échangions nos expériences dans le domaine des lignes de frontières, pour discuter, se coordonner et lutter ensemble :

Contre la politique néo-libérale et l'immigration forcée
Contre le régime des frontières, la répression et les expulsions
Contre les contrôles et la criminalisation de l'immigration
Contre les centres de rétention et les mauvais traitements infligés aux réfugiés et immigrés
Contre l'exploitation des migrants
A bas les frontières !
Personne n'est illégal !
Pour des centres et des lieux d'accueil ouverts !
Les mêmes droits pour tous !

Coordination NO BORDER Lesvos 2009
Contact : noborder.lesvos.2009@gmail.com
http://lesvos09.antira.info/



Hier, lors de la tentative de manifestation-distribution de tracts à Calais boulevard Lafayette, parmi la horde policière, un spécimen policier des plus détestable était présent : look racaille, foulard à tête de mort, sweat à capuche Londsale (marque portée par les skinheads, que ce soit par les fascistes ou nos camarades antifascistes), flashball dégainé… C'est un flic de la BAC.